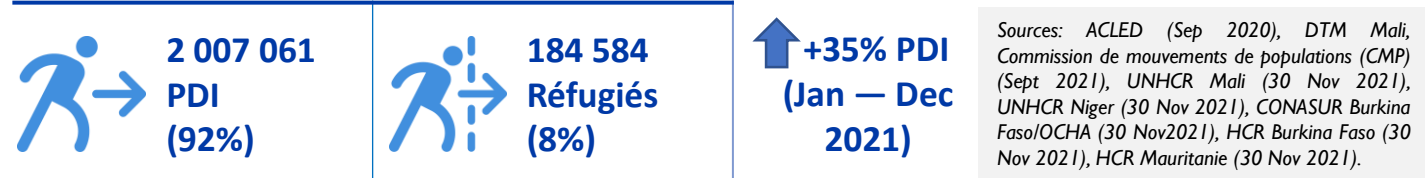


Introduction : La région du Sahel central, et plus particulièrement la zone du Liptako Gourma, qui enjambe le Burkina Faso, le Mali et le Niger, est témoin d'une crise complexe qui comprend comme enjeux une compétition grandissante pour le contrôle de ressources; des bouleversements climatiques; une croissance démographique galopante; des niveaux élevés de pauvreté; l'absence d'opportunités économiques et un sentiment de désillusions

quant au futur; des tensions communautaires; l'absence de présence étatique et le manque de services sociaux de base; et des violences provoquées par des réseaux de crime organisé et des groupes armés non étatiques. La crise a engendré, en 2020, la mort de 5 000 personnes (au 31 août) et conduit à des déplacements de populations significatifs dans les quatre pays touchés par la crise. Au 22 déc. 2021, 2 191 645 individus étaient déplacés par

la crise, y compris 1 933 045 Personnes déplacées internes (92% de la population affectée) et 184 584 réfugiés (8%). Soixante-neuf pour cent de la population déplacée (1 506 239 personnes) se trouvaient au Burkina Faso, 19 pour cent au Mali (414 922), 10 pour cent au Niger (197 668) et 3 pour cent en Mauritanie (72 816).

NB: Certains déplacements ont pu être engendrés par la crise touchant le nord du Mali depuis 2021.

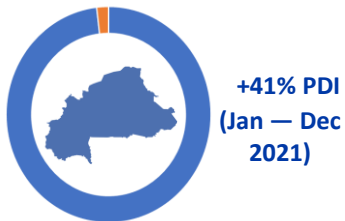


Sources: ACLED (Sep 2020), DTM Mali, Commission de mouvements de populations (CMP) (Sept 2021), UNHCR Mali (30 Nov 2021), UNHCR Niger (30 Nov 2021), CONASUR Burkina Faso/OCHA (30 Nov 2021), HCR Burkina Faso (30 Nov 2021), HCR Mauritanie (30 Nov 2021).

BURKINA FASO

1 506 239

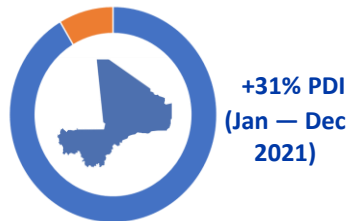
Personnes déplacées (69%)



MALI

414 922

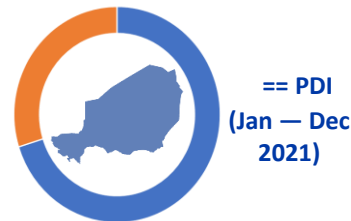
Personnes déplacées (19%)



NIGER

197 668

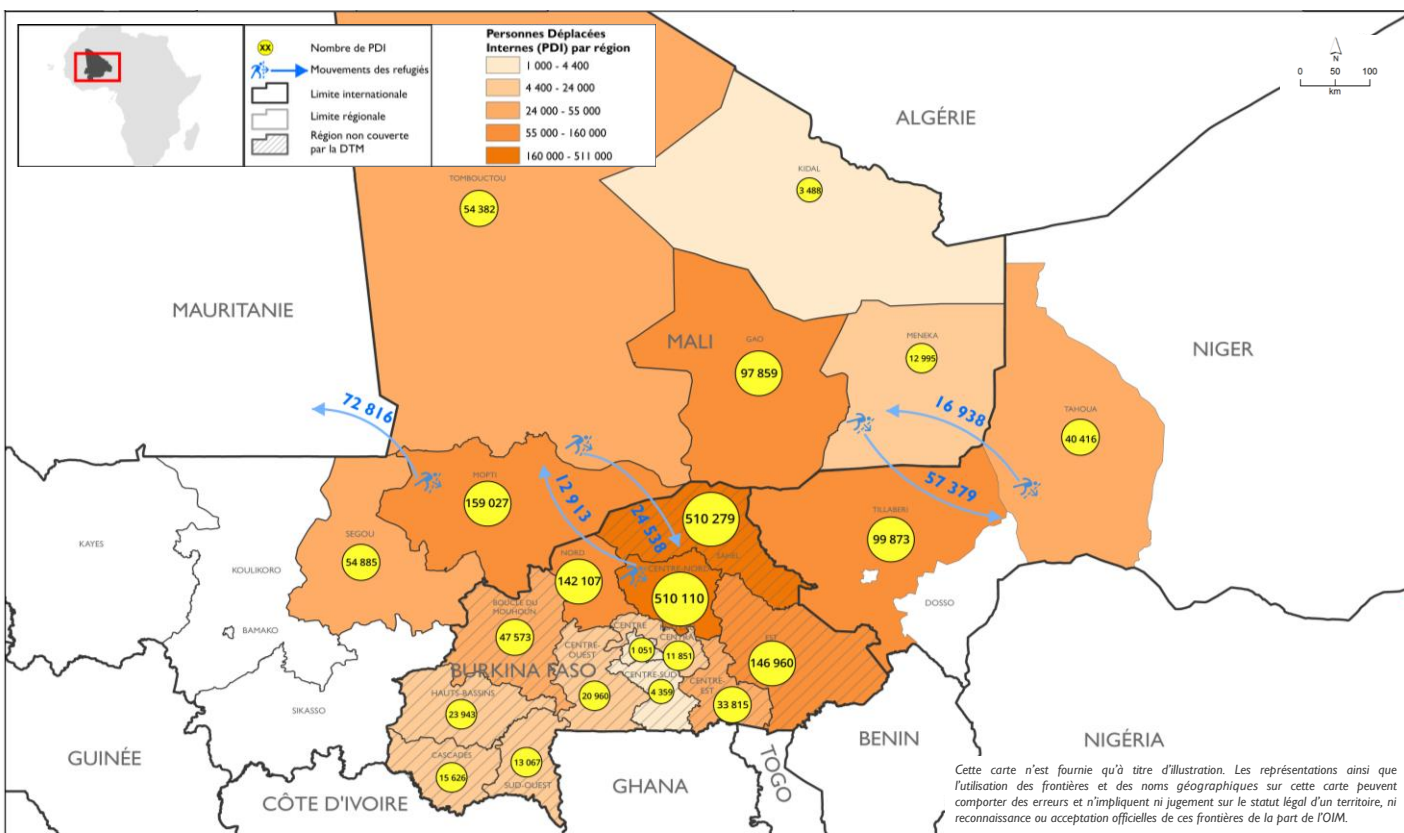
Personnes déplacées (9%)



MAURITANIE

72 816

Personnes déplacées (3%)



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.